

Rapport de la CoFin sur le Préavis 13/2017**concernant le projet d'amélioration du chemin des Boulingrins sur le territoire des communes de Blonay, La Tour-de-Peilz et St-Légier-La Chiésaz**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 3 octobre à 19h30. Etaient présents :

Messieurs Alain Vionnet Président, Marc Châtelain, Stéphane Jaquet, Roland Rapin, Eric Rochat et Mesdames Barbara de Kerchove et Anne Morier rapporteur.

Ont également participé à la séance, M Alain Bovay Syndic responsable des finances et Monsieur Stéphane Roulet, boursier. La CoFin les remercie pour leur présence, leurs explications et leur disponibilité.

L'objet du préavis est une demande de crédit de 2'166'000.00 pour financer les travaux d'élargissement du Chemin des Boulingrins, de la création d'un trottoir, de bandes cyclables, de construction de deux giratoires, d'installation de l'éclairage public, de pose de collecteurs d'eaux claires et d'une conduite d'eau potable en partenariat avec les communes de Blonay et de la Tour de Peilz.

Un des membres de la COFIN, Anne Morier, a pu assister à la présentation du préavis aux 3 communes et à la séance de la commission ad hoc.

La réfection de cette route n'a pas été retenue par RIVELAC car Berne privilégie les transports publics. Cette route est une route régionale, son amélioration devrait permettre, à terme, de diminuer la circulation dans le village.

Les explications concernant la répartition des coûts nous ont été données, avec le choix d'une répartition territoriale. L'option d'une répartition se basant sur le point de départ, le lieu de travail, le domicile et l'utilisation faite par les usagers n'a pas été retenue.

Tous les commissaires trouvent important que cette route soit refaite, par contre le fait qu'une seule bande cyclable soit prévue dans le sens montant ne satisfaisait pas tout le monde.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et après délibération, la CoFin, par 5 oui, 1 non et 1 abstention propose au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis N° 13-2017, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Adopter la proposition de réponse aux oppositions déposées à St-Légier-La Chiésaz et auprès des trois communes territoriales ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 2'166'000.00 ;

- Encaisser la subvention de la Direction générale de la mobilité et des routes pour la participation aux frais du giratoire et du revêtement phono-absorbant ;
- Encaisser la subvention de l'ECA pour le remplacement du réseau d'eau potable et défense incendie ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 8 du préavis, rubrique « amortissement ».

Pour la CoFin :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Anne Morier